



REPÚBLICA DE ANGOLA

63

INTERVENTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR, LÚCIO GONÇALVES AMARAL, SECRETAIRE  
D'ETAT POUR L'ACTION SOCIALE, FAMILLE ET PROMOTION DES FEMMES  
1er FORUM MONDIAL SUR LES REFUGIES FÓRUM, GENEVE, le 17 ET 18 DECEMBRE 2019

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs,**

1. Permettez-moi, tout d'abord, au nom du Chef de l'Exécutif angolais, d'exprimer notre satisfaction d'assister et de participer à ce grand événement qui sera l'occasion de partager les meilleures pratiques liées à la protection des réfugiés et aux expériences d'assistance et, qui sera aussi le moment de réitérer la nécessité de l'engagement des délégations ici présentes, étant donné que les mouvements migratoires continuent d'avoir une tendance régionale ou sous régionale qui nécessitent des réponses conjointes urgentes et intégrales.
2. La République d'Angola se félicite de la tenue du 1er Forum Mondial sur les Réfugiés et nous sommes de l'opinion que les thèmes à l'ordre du jour renforceront la protection de millions de personnes et faciliteront l'aide aux pays à revenu faible et intermédiaire, soumis aux risques de conflit afin de mieux faire face aux coûts d'accueil des réfugiés.

**Mesdames et Messieurs**

3. L'Angola accueille environ 55 747 ressortissants étrangers de nationalités différentes: i) 30 141 demandeurs d'asile; et ii) 25 606 réfugiés, dont: i) 16 184 anciens réfugiés; et (ii) 9 422 des restants du groupe provenant de la Région du Kasai (RDC).
4. Ces réfugiés bénéficient d'une protection et d'une assistance sociale, y compris l'accès à la santé, à l'eau et à l'assainissement, à l'éducation, à des terrains pour l'auto-construction et à des activités agricoles, ainsi qu'à l'enregistrement des enfants nés en Angola, à la préservation de l'environnement et à la protection des femmes contre la violence domestique, à l'attribution des passeports pour étrangers aux réfugiés et d'autres opportunités d'inclusion productive.
5. À cet égard, le Gouvernement angolais continuera de mettre en œuvre les actions prévues dans son programme d'amélioration des conditions des réfugiés, à savoir:
  - a) Promouvoir le rapatriement volontaire et organisé des réfugiés souhaitant retourner dans leur pays d'origine, en particulier ceux de la région du Kasai, en

RDC, y compris l'intégration locale pour ceux qui choisissent de rester en Angola;

- b) Promouvoir des solutions durables pour les citoyens des pays touchés par la clause d'exclusion des réfugiés (Sierra Leone, Libéria et Rwanda);
- c) Création d'une base de données biométriques pour tous les réfugiés et demandeurs d'asile résidant en Angola;
- d) Tenir régulièrement des réunions du Conseil national des réfugiés, avec des représentants de tous les départements ministériels;
- e) Attribuer des documents aux réfugiés sans papiers ou en possession de documents périmés;
- f) Mise en œuvre de la stratégie de protection sociale pour les réfugiés et les communautés locales, sur la base du projet de la Banque mondiale et conformément au Pacte mondial pour les réfugiés;
- g) Mise en œuvre des mécanismes de protection et de prévention, présents dans les Conventions sur l'apatridie de 1954 et 1961, récemment ratifiées par l'Angola.
- h) Je termine en remerciant l'engagement du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et des Gouvernements des pays d'asile, qui pendant des décennies accueillent et protègent les réfugiés.

**Je vous remercie**